

Appel à candidatures sur l'augmentation de la durée de conservation des médicaments

Du 21 nov. 2025 au 20 mars 2026

Dans le cadre de la planification écologique du système de santé, et dans un objectif de lutte contre le gaspillage, de sécurisation de l'approvisionnement en médicaments et de réduction de l'empreinte environnementale du médicament, l'ANSM lance un appel à candidatures pour promouvoir l'augmentation de la durée de conservation des spécialités pharmaceutiques.

Date limite de candidature : 4 mois après la date de publication

Cette démarche, qui s'appuie sur les possibilités offertes par les études de stabilité, vise à :

- Réduire le nombre de médicaments détruits et donc le gaspillage ;
- Améliorer la disponibilité des médicaments pour les patients ;
- Contribuer aux objectifs de durabilité du système de santé.

Elle s'inscrit dans la stratégie nationale de planification écologique du système de santé, en cohérence avec les actions européennes en faveur de l'allongement de la durée de vie des produits de santé.

En savoir plus sur l'appel à candidatures



PUBLIÉ LE 21/11/2025

Allonger la durée de conservation des médicaments dans un objectif de réduction du gaspillage et de la pollution

BON USAGE - RECOMMANDATIONS